

Compte-rendu de la réunion annuelle des délégués départementaux de l'AFEM 8 et 10 Octobre 2009

Pour faciliter les déplacements, pour la première année, deux réunions ont été organisées, la première le jeudi 8 octobre dans l'après-midi, avant la remise des bourses, la deuxième le samedi 10 octobre au matin, après la remise des bourses.

Cette décision semble bénéfique, car le nombre de délégués présents a légèrement augmenté par rapport aux années précédentes, surtout la qualité de la discussion au sein de plus petits groupes a été très améliorée. Tous les délégués ont pu s'exprimer et exposer leurs difficultés, leurs succès ou leurs échecs.

Pour l'an prochain, il a été décidé de maintenir les deux réunions au choix, bien que certains participants aient regretté de ne pouvoir rencontrer des délégués amis ou géographiquement voisins le jour de leur venue.

En ouvrant la réunion, le Docteur Didelon et le Docteur Passa ont remercié Madame Pacault-Cochet qui a œuvré pour que ces réunions organisées dans les locaux agréables du groupe Pasteur-Mutualité, soient une réussite, les repas précédant ou suivant les discussions permettant la poursuite d'échanges amicaux et fructueux.

Il a été rendu hommage à la mémoire du Docteur Emile Demolombe, délégué AFEM du département du Jura depuis 2006 et qui est malheureusement récemment décédé.

Les nouveaux délégués AFEM

présents depuis moins d'un an, se sont présentés et il apparaît que leur situation est très diverse.

Certains connaissent bien l'AFEM et les dossiers en cours, car ils sont proches du Conseil Départemental, ou bien ont été « briefés » par leur prédécesseur. D'autres sont très insuffisamment informés et pour eux la réunion a été très utile. Ils sont repartis avec des éléments dont ils ne disposaient pas : la brochure « Connaître l'AFEM », l'annuaire de l'association, le formulaire de demande d'aide à remplir par les familles. Certains ont pu rencontrer leur délégué régional qui leur sera d'une aide précieuse.

Pour tous les nouveaux délégués (et les autres) qui se sentent en difficulté, il a été proposé qu'ils viennent passer une demi ou une journée au siège de la rue de Grenelle ou, s'ils le préfèrent, qu'un membre du bureau se déplace dans leur département.

N'hésitez pas à recourir à cette possibilité.

La situation de l'AFEM

Elle est globalement satisfaisante. Grâce aux efforts de tous, le montant des dons des mécènes Conseils de l'Ordre, Mutuelles, Associations de retraités, etc... sont en augmentation.

Le nombre de médecins donateurs à titre individuel qui avait significativement chuté en 2008, retrouvera très probablement fin 2009 le niveau des années 2005/2007. A la fin du mois de juin le nombre de nouveaux médecins donateurs qui était de 350 en 2008 était supérieur à 900 en 2009.

Il faut souligner que le pourcentage de femmes médecins qui était d'environ 10% en 2008 est passé à environ 25 % en 2009. Ceci est très favorable pour l'avenir, à une époque où la profession médicale se féminise très rapidement.

Le nombre de familles médicales aidées par l'AFEM augmente légèrement, mais certaines familles contactent l'AFEM bien tardivement et surtout les désastres financiers et les situations familiales deviennent de plus en plus complexes. Enfin, la durée des études s'allonge, or l'AFEM est engagée à suivre et aider les familles et les étudiants. jusqu'à la fin des études si nécessaire.

Les financements accordés sont donc en augmentation régulière, ce qui est bon, mais qui implique de ne pas relâcher les efforts dans la recherche de financement. En septembre 2009 nous avons pu nous engager pour 119 bourses de 5 400 € à des étudiants, 80 aides aux études de 3 500 € durant l'année scolaire 2009/10, et nous avons distribué 85 secours de rentrée aux familles de un ou plusieurs enfants.

Si la situation de l'AFEM est globalement bonne pour les rentrées financières, elle est extrêmement variable d'un département à l'autre – chaque délégué présent à la réunion a pu connaître la situation exacte de son département.

La situation de l'AFEM au niveau départemental est bonne lorsque sont réunies deux conditions :

- Avoir un délégué et un délégué actif,
- Obtenir l'aide du Conseil Départemental de l'Ordre pour assurer la diffusion de notre appel de don.

Pour illustrer cette affirmation, on peut analyser 3 départements voisins :

Les Pyrénées Orientales	1 860 médecins
Les Pyrénées Atlantiques	2 897 médecins
Les Hautes Pyrénées	1 035 médecins

Les deux premiers départements ont une déléguée de grande qualité et un Conseil Départemental de l'Ordre coopérant, le nombre de médecins donateurs à titre individuel est de l'ordre de 150 ; pour le troisième, les deux conditions sont, hélas, non réunies et le nombre de médecins donateurs fluctue entre 1 et 2 selon les années...

Il est donc très important que tous les Conseils de l'Ordre acceptent de diffuser notre appel de dons. Le siège a fait des courriers dans ce sens aux Présidents des Conseils de l'Ordre (avec un résultat non nul mais inégal).

Si cela est possible, il serait très important que chaque délégué relaie cette action au niveau local.

Par ailleurs, pour une bonne information des délégués, le double de chaque courrier adressé au Conseil Départemental de l'Ordre sera transmis au délégué correspondant.

Hélas, à ce jour, malheureusement 19 départements sur 95 n'ont pas de délégué AFEM. Ce sont : les Hautes Alpes, les Ardennes, le Cantal, la Charente, le Doubs, la Drôme, le Gers, le Jura, le Loir et Cher, la Loire, la Haute Loire, la Marne, le Puy de Dôme, les Hautes Pyrénées, le Haut Rhin, le Territoire de Belfort, les Hauts de Seine, la Seine St Denis, le Val d'Oise.

Devant cette situation, certains délégués présents à la réunion ont proposé de contacter un ami, un parent pour qu'il accepte d'assurer cette fonction :

Le docteur Werner pour la Marne
 Mesdames Orcière et Coliez ainsi que le Docteur Gallet pour les Hautes Alpes,
 Madame Mory pour la Loire
 Le Docteur Contri pour le Loir et Cher
 Madame Vergnon pour la Charente.

Si vous-même pensez pouvoir le faire, agissez et tenez informé le docteur Passa du résultat de vos démarches.

Il serait formidable que l'AFEM soit représentée au niveau de chaque département.

La notoriété de l'AFEM

La remarquable action de l'AFEM demeure insuffisamment reconnue, notamment par les médecins hospitaliers et les femmes médecins.

- En ce qui concerne **les femmes médecins**,

nous sommes en contact avec l'Association Française des Femmes Médecins et la situation s'améliore comme vous l'avez vu. Mais il serait également très important et productif que localement chaque délégué s'investisse sur ce problème, en prenant contact avec des groupes, des associations de femmes médecins. Au niveau des Conseils de l'Ordre, serait-il possible que les femmes médecins fassent l'objet d'un appel individualisé ?

La parution dans le bulletin de l'Ordre d'une petite note sur l'AFEM et les femmes médecins serait également une action utile et efficace.

Si un délégué ne se sent pas à l'aise pour rédiger un texte, le Docteur Passa propose de le faire , à la condition que lui soit indiqué de façon précise le nombre de lignes du message souhaité.

- **Les médecins hospitaliers**

Ce sont les médecins les plus mal protégés en cas de décès ou d'invalidité prolongée. Or, nous constatons qu'ils ne connaissent pas l'AFEM. En témoigne le fait qu'ils sont très peu nombreux parmi les médecins donateurs et qu'il est très exceptionnel que leur famille fasse appel au soutien de l'AFEM.

Les médecins hospitaliers sont inscrits (habituellement) au Conseil Départemental de l'Ordre, mais il semble que nos messages et notre appel de dons ne semblent pas les concerner. Dans différents départements, des actions vers les médecins hospitaliers ont été entreprises :

Présentation de l'AFEM en quelques minutes lors d'une réunion de la CME, de médecins d'un hôpital ou d'une clinique, à l'occasion d'un EPU, parution d'une note sur l'AFEM dans le bulletin de l'hôpital quand il existe.

Au niveau de différents départements, la situation est très variable, mais le délégué AFEM doit se servir de ses relations, de ses réseaux pour essayer que le milieu hospitalier cesse d'ignorer l'AFEM.

Le site internet

Depuis peu, l'AFEM dispose d'un site internet (www.afem.net) qui marche. Ce site contient des informations utiles sur l'association, en fonction de l'actualité il s'enrichit régulièrement : compte rendu de la remise des bourses 2009, compte rendu de la réunion des délégués départementaux 2009.

Ce site permet le paiement en ligne du don annuel grâce au paiement sécurisé Paypal. Ce site est peu visité et peu utilisé, mais la situation s'améliore lentement mais régulièrement. Il serait souhaitable qu'il soit rattaché sous forme de lien au site internet du Conseil Départemental lorsque celui-ci existe.

Il est évident qu'internet sera à l'avenir de plus en plus utilisé, voire deviendra indispensable dans la communication. Il faut donc poursuivre nos efforts et tous les délégués départementaux sont invités à enrichir le site internet de l'AFEM en nous faisant part de vos expériences heureuses ou malheureuses, de vos initiatives.

En dehors de nos réunions annuelles, le site internet de l'association peut et doit devenir un utile moyen de communication entre vous et le siège. Adressez-nous vos contributions, nous les transmettrons au webmaster qui les mettra en ligne sur le site.

A propos d'internet, l'AFEM doit réfléchir à la possibilité de l'utiliser davantage et mieux pour sa communication et les appels de dons.

Questions diverses

Les réunions régionales

Créées il y a quelques années, elles ont pour but de favoriser les échanges entre les délégués départementaux d'une même région. Le délégué régional peut également aider, si besoin, un délégué départemental moins aguerri ou en difficulté.

Ces réunions régionales ont lieu habituellement en février et sont couplées avec la remise aux étudiants de la deuxième partie de leur bourse (2 700 €) ou de leur aide aux études(1 750 €).

La plupart de ces réunions régionales se déroulent de façon excellente. Elles se tiennent en général dans les locaux du Conseil de l'Ordre, en présence des conseillers ordinaires, ce qui est excellent pour l'AFEM et les étudiants. .

Malheureusement, dans certains cas, compte tenu des problèmes de déplacement dans une vaste région, mal desservie par les transports, ces réunions se déroulent moins bien

ou ne se déroulent pas. Enfin la ville universitaire où travaillent les étudiants peut être totalement excentrée par rapport à la région.

A la demande de certains délégués, le siège va réfléchir à un nouveau découpage des régions AFEM, à une modification éventuelle des villes où doivent se tenir les réunions, car il serait très important que dans toutes les régions de France, des réunions régionales puissent avoir lieu et connaissent le succès par la présence des étudiants, des délégués et la qualité des informations échangées. Ce problème sera difficile à résoudre.